

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL GENERAL
Séance du 12 octobre 2012

PREMIERE COMMISSION

(Commission des Affaires Scolaires, Sportives et Culturelles)

DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ET SUBVENTIONS RELATIVES AUX ACTIONS VOLONTAIRES DES COLLEGES PUBLICS ARDENNAIS POUR 2013

LE CONSEIL GENERAL

à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- d'approuver la nouvelle répartition des dotations de fonctionnement attribuées aux collèges publics ardennais, auxquelles s'ajoute une part qui devra être consacrée aux actions volontaires, et, dans le même temps, la révision du dispositif d'aides, dans le cadre des contrats d'objectifs, selon les préconisations du groupe de travail réuni, à cet effet, en mai dernier,
- de fixer les dotations de fonctionnement des collèges arrêtées, pour 2013, conformément au tableau figurant en annexe I à la délibération, comprenant une part réservée aux actions volontaires et fixée entre 5 000 et 20 000 €par année, le coût de la fourniture des Equipements Professionnels Individuels (EPI) aux ATTEE étant déduit,
- d'approuver les Orientations Budgétaires à adresser aux Chefs d'établissement pour la préparation de leur budget, présentées en annexe II à la délibération,
- d'arrêter les tarifs de restauration des collèges, pour 2013, proposés en annexe III à la délibération,
- de retenir et d'approuver les modifications fixant les critères d'éligibilité des actions, dans le cadre des contrats d'objectifs pour 2013, s'articulant autour de cinq axes :
 - Enseignement des langues
 - Santé-citoyenneté-qualité de vie
 - Découverte du monde professionnel
 - Découverte du département des Ardennes
 - Voyages et sorties culturelles